

CBD EndurO²Breuil 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE 2018

Mis à jour : 20/01/2018

1. DEFINITION

L'endurO²breuil est une compétition d'enduro VTT qui se court en équipe.

Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant deux jours un nombre défini de descentes (appelées spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre. Il existe peu ou quasiment pas de confrontation directe entre les pilotes.

L'endurO²breuil est une épreuve VTT en binôme qui propose des spéciales chronométrées à profil descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire à VTT. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte, l'entraide et l'autonomie.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler au maximum pendant un week-end sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.velomorvannature.fr ainsi que sur place le jour de la compétition.

L'épreuve endurO²breuil est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Tout sujet non abordé dans ce présent document adopte le règlement VTT de la Fédération Française de Cyclisme.

2. ORGANISATION, DATE ET LIEU

L'endurO²breuil est organisé par l'association Vélo Morvan Nature (*Vélo Morvan Nature – Espace St Brisson – Les Petites Fourches - 58230 Saint Brisson*).

L'endurO²breuil se déroule les 31 mars et 1^{er} avril 2018 sur la commune de Dun les Places (58140).

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires

- être au minimum âgé de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

4. CATEGORIES

Les catégories à partir des cadets sont autorisées à participer.

Il y a deux catégories « matériel » autorisées à participer : VTT et VTT AE (assistance électrique), cette seconde catégorie faisant l'objet d'un classement à part.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet www.velomorvannature.fr. Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement. Le montant de l'inscription est fixé à :

- 30 euros par équipier pour les personnes licenciées auprès de la Fédération Française de Cyclisme
- 38 euros par équipier pour les personnes non licenciées à l'année auprès de la Fédération Française de Cyclisme (incluant le coût de la licence délivrée à la journée).

Les concurrents devront obligatoirement renseigner le formulaire d'inscription afin de valider l'inscription.

Les inscriptions internet seront closes une semaine avant l'épreuve.

6. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant l'épreuve.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

7. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossards se fera le samedi matin selon les horaires communiqués sur le site internet www.velomorvannature.fr.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- Pour tous les pilotes : le billet d'inscription et une pièce d'identité en cours de validité
- pour les licenciés : la licence FFC en cours de validité mentionnant un certificat médical. Tous les types de licences FFC sont autorisés à condition que le certificat médical soit mentionné.
- pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de 1 an

- pour les mineurs, une autorisation parentale

Il est impératif, sous peine d'une pénalité de 5 minutes de porter sa plaque de guidon.

8. PARCOURS

• SPECIALES :

Le tracé de l'enduro²breuil est conçu de telle manière que la sélection entre les équipes se fasse sur la base des qualités suivantes :

- La technique.
- La polyvalence.
- La gestion de l'effort.

Les spéciales seront matérialisées par des rubalises, des portes ou des couloirs.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège de commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

• LIAISONS :

La réussite de l'enduro²breuil réside en partie dans son caractère convivial. On retrouve cela aussi bien lors des spéciales que dans les liaisons faites à vélo. Elles proposent aux concurrents de rouler avec leurs amis et de partager leurs impressions. Notamment lors des liaisons.

Celles-ci sont par ailleurs le premier élément de sélection physique dans une épreuve d'enduro. D'un point de vue course, elles sont donc primordiales, car elles demandent aux concurrents d'être suffisamment polyvalents et de gérer leur effort pour arriver à temps au départ des spéciales.

L'enduro se voulant un sport « nature » par excellence, il ne doit pas polluer et doit favoriser la découverte des grands espaces.

L'aide extérieure lors des liaisons vélo est formellement interdite, sous peine d'exclusion. Par exemple sont considérés comme contraire au règlement : transport du vélo en véhicule, traction par un véhicule, transport des équipements de protection (dorsale, casque) par un tiers...

Pendant les liaisons, les concurrents s'engagent à **respecter le code de la route** et l'environnement.

• RECONNAISSANCES :

Le parcours des épreuves sera maintenu secret le plus longtemps possible. Cela pour les raisons suivantes :

- Limiter les risques d'érosion dus au passage répété de plusieurs centaines de concurrents dans un laps de temps court.
- Réduire le travail des organisateurs pour retaper les sentiers.
- Accroître l'équité sportive en mettant tout le monde au même niveau quant à la connaissance du terrain, y compris de ceux qui n'ont pas la possibilité, de par leur emploi du temps ou leur situation géographique, de venir reconnaître.
- Permettre aux organisateurs de travailler sereinement sur leurs tracés.

- Favoriser le plaisir de la découverte et la lecture du terrain inhérente à la pratique de l'enduro VTT.

Aucune reconnaissance en VTT ne sera autorisée les jours précédents l'épreuve dès lors que le tracé est mis en place ou que les traceurs sont à l'ouvrage.

De même les reconnaissances en VTT les jours de la course sont interdites. Tout concurrent dérogeant à cette règle sera soumis à une sanction. Seules les reconnaissances à pied sont autorisées le vendredi qui précède l'épreuve.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course.

Le tracé reconnu à pied par les coureurs n'est pas définitif.

9. MATERIEL

• VÉLO :

VTT obligatoire. Le concurrent doit avoir le même VTT (même cadre) sur toute la durée de l'épreuve, que ce soit dans les liaisons ou dans les spéciales. Les extrémités du cintre doivent être bouchées.

Sont acceptés sur l'épreuve les VTT équipés de roues 26, 27,5 et 29 pouces.

Les VAE sont acceptés dans le cadre des inscriptions « VTT AE » (pour les deux pilotes de la même équipe) et « Découverte ».

• REMPLACEMENT DE MATERIEL :

En cas de casse durant l'épreuve, le concurrent devra signaler au préalable à l'organisation tout remplacement de matériel.

L'organisateur aura seul décision d'autoriser le changement, ou pas.

S'il y a changement, le pilote écopera d'une pénalité horaire, fixée par l'organisateur.

• PROTECTIONS :

Par souci de sécurité, la participation à cette épreuve requiert les protections suivantes, homologuées CE :

- Casque intégral obligatoire sur les spéciales (casque à mentonnière amovible toléré s'il répond aux normes CEE/NF uniquement).

- Gants longs obligatoires ;

- Genouillères obligatoires ;

- dorsale obligatoire ou sac à dos équipé d'une dorsale.

Les coudières sont fortement recommandées.

Par ailleurs, l'organisateur demande à chaque participant de porter un casque sur la totalité du parcours, y compris dans les liaisons lorsqu'elles sont effectuées sur le VTT (sur les liaisons, casque XC toléré).

• ASSISTANCE :

Chris Bike Dijon (CBD) assurera l'assistance mécanique sur place.

L'entraide extérieure (hors Chris Bike Dijon, par quiconque ne serait pas participant) est interdite pour tout remplacement de matériel. Seuls sont tolérés le graissage, la lubrification et l'adjonction d'air (pompe).

Le non-respect d'une de ces consignes entraînera l'**exclusion** du concurrent.

- **CAMERA :**

L'utilisation de caméras embarquées est autorisée. Les coureurs sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher la caméra au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est interdit.

10. LES CONCURRENTS

- **COMPOSITION DES EQUIPES :**

Le binôme est constitué par les concurrents lors de l'inscription en ligne.

Les binômes mixtes sont autorisés (classement spécifique).

Dans la mesure où la personne est âgée de plus de 15 ans, aucune condition d'âge n'est requise pour constituer un binôme (l'âge du concurrent le plus jeune détermine éventuellement la catégorie dans laquelle le binôme sera classé).

- **ATTRIBUTION DES NUMÉROS DE PLAQUE :**

L'attribution des numéros de plaques des équipes est effectuée par l'organisation avant l'évènement pour des raisons pratiques. Les départs se font dans l'ordre croissant des numéros attribués, un départ toutes les 30 secondes.

- **PLACEMENT DES FÉMININES :**

Les féminines rouleront avec leurs collègues masculins.

- **NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS :**

Le nombre maximal de participants sur cette épreuve sera limité à 100 équipes (200 pilotes).

11. ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les coureurs sont tenus de respecter l'**environnement**.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une **pénalité** les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détritiques (chambre à air, emballage de barre énergétique, etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des tracés (spéciales ou liaisons).

12. DÉROULEMENT DE COURSE

Samedi midi : Retrait des plaques.

Prévoir environ 45 minutes pour rejoindre le départ en VTT. La liaison est identique pour rallier le départ de toutes les spéciales des samedi et dimanche.

Respect du code de la route sur les portions de route.

Planning prévisionnel :

Le planning prévisionnel des départs des 7 spéciales sera affiché le jour de l'épreuve et affiché sur site.

Les arrivées se tiennent au même endroit que le parking et les retraits de plaques, le temps laissé entre les spéciales permet de faire un peu de mécanique si besoin.

Les compétiteurs devront se présenter au départ des spéciales à l'heure indiquée par leur feuille de pointage.

Aucun décalage ne sera admis. Le chrono de leur spéciale démarrera quoi qu'il en soit à l'heure prévue, que les pilotes soient présents ou non. Les compétiteurs en retard pourront partir après leur heure de départ à condition d'avoir été pointés par les commissaires et de ne pas gêner le déroulement des départs. A noter que leur chrono sera malgré tout pris à partir de leur temps officiel de départ.

Aucun départ de spéciale anticipé n'est envisageable. Si un binôme anticipe un départ de spéciale, même pour une seconde, un temps de 30 minutes sera pris en compte pour la spéciale en question.

Les compétiteurs s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre un quelconque raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera sanctionné et la spéciale considérée comme non-terminée (« DNF »).

12. CLASSEMENTS

Sur les spéciales en binôme, le chronomètre est arrêté lors du franchissement de la ligne par le second équipier.

Si aucun ou un seul des coéquipiers franchit la ligne avec son VTT, la spéciale sera considérée comme non-terminée (« DNF »).

DNF (*Did Not Finish*) : le temps affecté à la spéciale en cause sera de 15 minutes (temps moyen pour effectuer la descente d'une spéciale à pieds). Ce temps, bien que pénalisant, permet à l'équipe de participer aux spéciales restantes en conservant un intérêt à l'épreuve.

Le binôme déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales. En cas d'égalité, le meilleur temps individuel de la dernière spéciale départagera les concurrents.

En cas d'abandon, les concurrents doivent se signaler à un commissaire.

En cas d'abandon d'un des deux équipiers, l'équipier restant pourra prendre le départ des spéciales restantes seul mais ne pourra pas être classé.

13. CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES :

- Scratch
- Hommes
- Dames
- Mixte
- VTT AE